



Le Clain à Chasseneuil (86), le 8 février 2023. Photo : ARB NA

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Février 2023

Bulletin n°210

Février 2023

ÉDIT'EAU

A l'inverse du mois de janvier, les pluies de février ont été déficitaires par rapport aux normales. Elles sont déficitaires de 25 à 75 % sur la majeure partie du territoire.

Ainsi, la situation des nappes souterraines s'est dégradée par rapport au mois précédent, puisque 71% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à la moyenne. C'est la 6^e situation la moins favorable de ces 28 dernières années à la même période.

La totalité des cours d'eau suivis indique un débit mensuel inférieur aux moyennes de saison, dont 16% avec un déficit marqué.

Début mars, les taux de remplissage des barrages de Charente sont faibles, inférieurs à leurs moyennes. En Deux-Sèvres, le barrage de la Touche-Poupard est rempli, et celui du Cébron quasiment aussi.

Prise ou prolongation de certaines mesures de restriction, notamment en Charente et Deux-Sèvres.

Sommaire

EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)	/ p.2
PLUVIOMÉTRIE	/ p.3
NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES	/ p.4
DEBITS DES COURS D'EAU	/ p.5
TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS	/ p.7
MESURES DE RESTRICTION	/ p.8

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures, vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, le BRGM, les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'OFB Nouvelle-Aquitaine.

PLUVIOMÉTRIE

/ p.3

Des précipitations déficitaires partout

EAUX SOUTERRAINES

/ p.4

71% des stations ont un niveau inférieur à la moyenne 6^e situation la moins favorable depuis 28 ans

COURS D'EAU

/ p.5

La totalité des stations avec un débit inférieur à leur moyenne

MESURES DE RESTRICTION

/ p.8

Mesures de restriction en Charente et Deux-Sèvres

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine

Avec le concours financier de l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

FEVRIER 2023 - EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)

Est présentée ici une situation hydrologique synthétique du mois par grand bassin versant (situé sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes).



THOUET ET SÈVRE NANTAISE

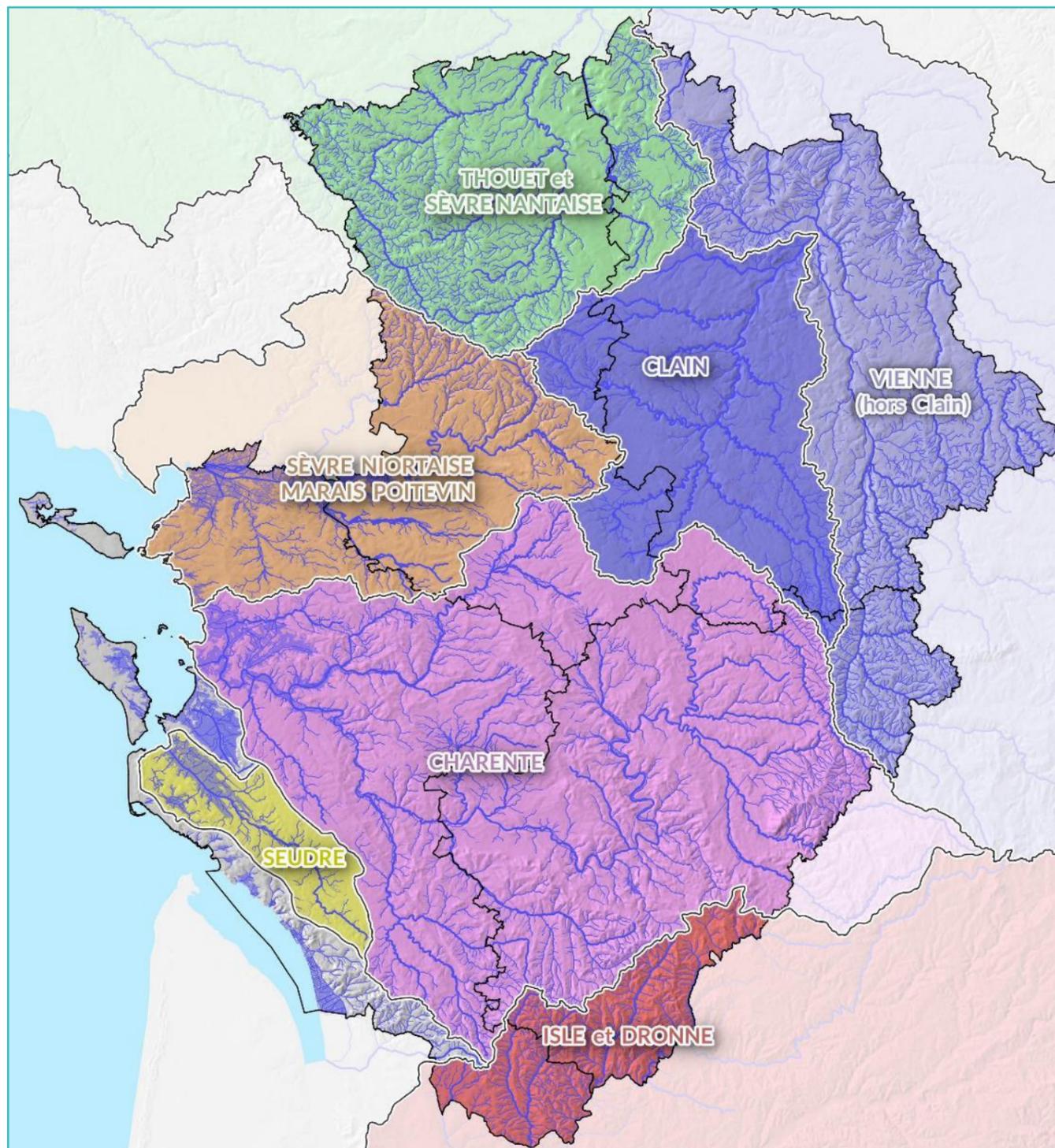
- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -10 à -50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres proches de la moyenne, 5 inférieurs. Evolution : 2 en baisse, 5 en hausse. 5/7
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations avec un déficit marqué (entre -50 et -80%), 2 conformes à leur moyenne, et 6 supérieures. 1 ND 10/11

SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -50 à -75% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres supérieurs, 1 proche de la moyenne, 12 inférieurs. Evolution : 10 en baisse, 6 en hausse. 2 indéterminés 12/18
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 4 stations en déficit marqué par rapport à la moyenne (entre -50% et -80%) ; 1 en léger déficit (-10 à -50%) 4/5

SEUDRE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25 à -50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 2 en hausse. 2/2
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en déficit par rapport à la moyenne (-10 à -50%) 2/2



VIENNE (hors Clain)

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -50 à -75% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 4 piézomètres inférieurs à la moyenne, 1 très inférieur. Evolution : 4 en hausse, 1 en baisse 4/5
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 8 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), 3 avec un fort déficit (> -80%). 8/11

CLAIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25 à -50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 4 piézomètres supérieurs à la moyenne, 5 proches, 17 inférieurs. Evolution : 19 en hausse, 7 en baisse. 1 indéterminé. 17/27
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 1 station en déficit (entre -10 et -50%), 8 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50% et -80%) 8/9

CHARENTE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -50 à -75% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 6 supérieurs à la moyenne, 35 inférieurs, et 9 proches de la moyenne. Evolution : 26 en hausse, 24 en baisse. 35/50
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 3 stations en déficit (-10 à -50%), 12 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%) 12/15

ISLE ET DRONNE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -25 à -50% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 1 en baisse, 2 en hausse. 3/3
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 3 stations en déficit marqué (entre -50 et -80%). 3/4

Légende – Pictogrammes

- Précipitations
 - Niveaux des nappes
 - Débits des cours d'eau
- X : nombre de stations de la couleur indiquée
Y : nombre de stations total du bassin

Légende – couleurs des pictogrammes

- Très supérieur à la moyenne / excédent important
- Légèrement supérieur à la moyenne / léger excédent
- Conforme à la moyenne
- Légèrement inférieur à la moyenne / léger déficit
- Très inférieur à la moyenne / déficit marqué
- Fortement inférieur à la moyenne / déficit très important

PLUVIOMÉTRIE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

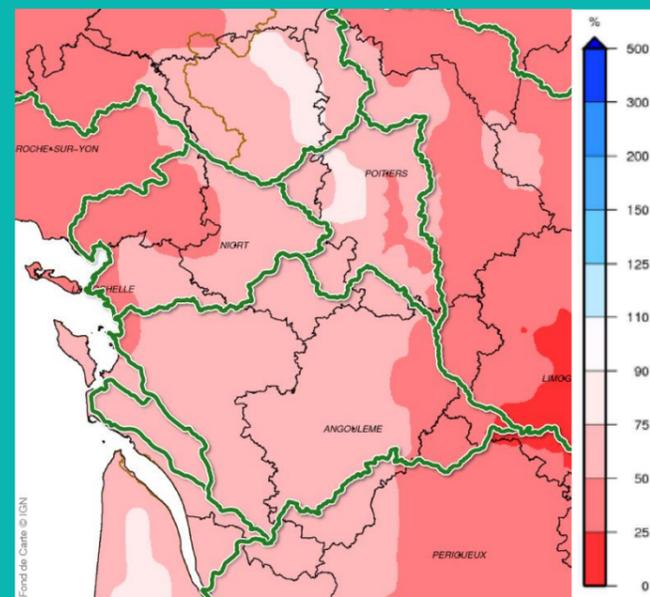
Bulletin mensuel de février 2023 édité le 03 mars 2023.

Dans ce bulletin sont utilisées les nouvelles normales de référence sur la période 1991-2020.

Pluviométrie du mois de février 2023

Les cumuls mensuels sont faibles pour un mois de février, de l'ordre de 20 à 50 mm partout.

Ils sont déficitaires de 25 à 75 % sur la majeure partie du bassin, et dans une moindre mesure, à l'ouest de Poitiers, où les déficits avoisinent de 0 à 25 %.



Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations de février 2023

Cumuls aux quatre principales stations

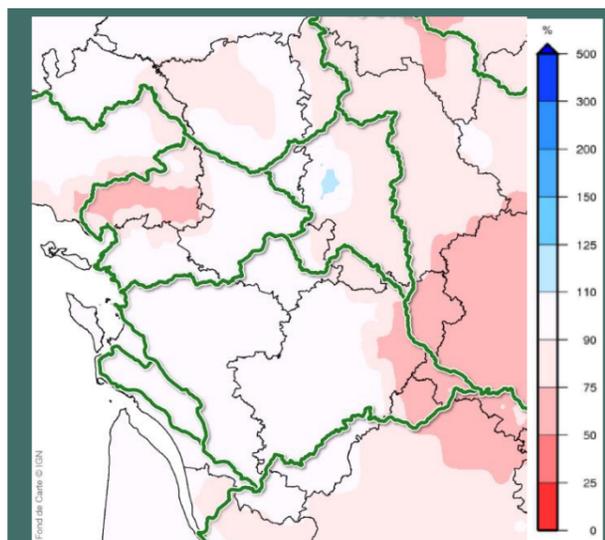
Les cumuls pluviométriques du mois de février 2023 sont inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles aux stations de Cognac (-24%), La Rochelle (-65%), Niort (-63%), et Poitiers (-34%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
JANVIER	FEVRIER	JANVIER	FEVRIER	JANVIER	FEVRIER	JANVIER	FEVRIER
118.0	38.5	107.0	19.7	87.5	23.5	94.2	31.1
(71,9)	(50,8)	(76,3)	(56,1)	(81,9)	(64,1)	(61,1)	(47,3)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1991-2020) sont écrits entre parenthèses (en mm).

Pluviométrie cumulée de novembre 2022 à février 2023

Les cumuls depuis novembre sont faiblement déficitaires, de 0 à 25 % le plus souvent, de 25 à 50 % à l'est de la Charente, sauf à l'ouest de Poitiers où ils sont excédentaires de 0 à 25 %.



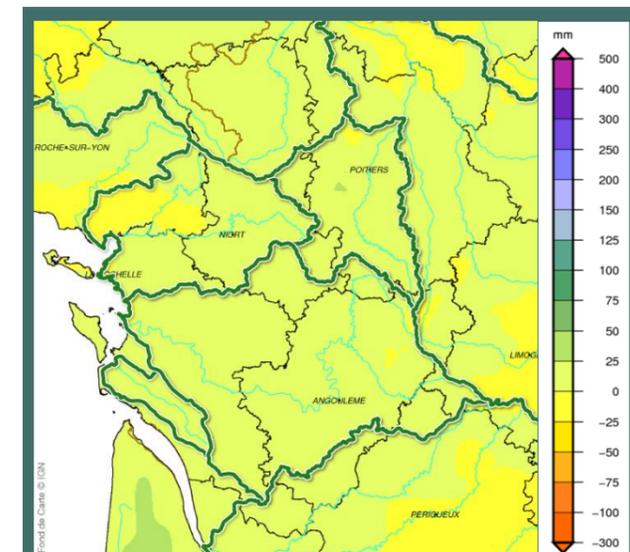
Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations (nov. à fév. 2023)

Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

Globalement, le bilan hydrique de février est faiblement positif (de 0 à 25 mm) ; très localement il apparaît faiblement négatif au nord-est de la Charente (carte ci-contre).

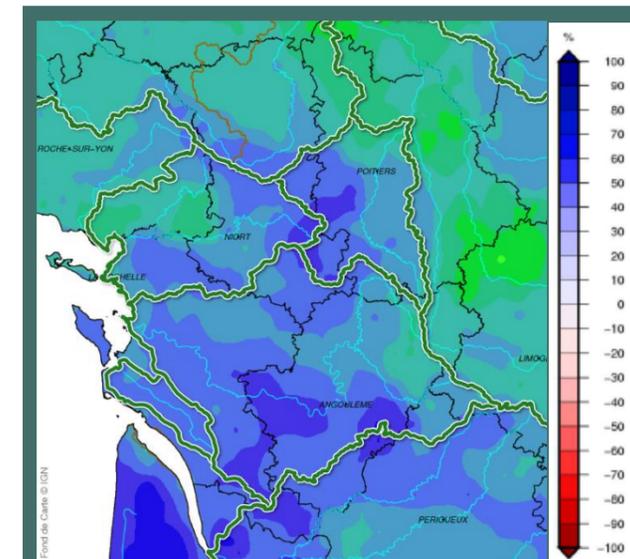
Depuis le début de l'année hydrologique (novembre 2022), le bilan hydrique est positif partout, de 300 à 400 mm au centre des Deux-Sèvres, de 200 à 300 mm sur la moitié sud des Deux-Sèvres, la Charente Maritime et les 2/3 de la Charente, et de 100 à 200 mm ailleurs.



Cumul des pluies efficaces de février 2023

Humidité dans les sols superficiels

Au 1er mars, les sols sont bien humidifiés sur la Charente-Maritime, les 2/3 sud de la Charente, le sud des Deux-Sèvres et le 1/4 sud-ouest de la Vienne, et dans une moindre mesure ailleurs.



Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1er mars 2023



Pour en savoir plus ...

<https://meteo.fr/actualite/publications/les-publications-de-meteo-france>

Retrouvez dans cette rubrique les bilans climatiques nationaux, les résumés climatiques régionaux, les prévisions saisonnières, les points neige et les bilans hydrauliques des sols.

NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, BRGM ; traitements ARB NA

Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

En 2021-2022, la période de reconstitution des ressources en eau s'est enclenchée relativement tard (fin décembre) après une période de sécheresse.

Il en va de même pour la période 2022-2023, avec un déficit de précipitations important d'octobre à décembre 2022. Janvier 2023 renoue avec les pluies, et la situation des nappes s'améliore quelque peu, mais pas dans la durée, puisque février est de nouveau très sec, et la recharge des nappes ne se fait plus.

Fin février la situation s'est dégradée par rapport au 31 janvier, avec **80 piézomètres** présentant un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit **71% du parc** tous types de nappes confondus (60% fin janvier). **29%** des piézomètres indique des **niveaux proches ou supérieurs à la moyenne** (40% fin janvier).

Fin février, **64 piézomètres** sur 112 présentent une **hausse** par rapport au mois précédent.

Au 28 février, la situation de 2023, se situe au **6^e rang** des situations les moins favorables de ces vingt-huit dernières années, juste derrière 2002.

Synthèse par type de nappe

Pour les nappes libres :

23% des piézomètres sont **proches ou supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (46% fin janvier), dont 13% proche de la moyenne ; **61 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (77%).

Pour les nappes captives :

42% des niveaux piézométriques sont **proches à supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (28% fin janvier), dont 24% proche de la moyenne ; **19 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (58%).

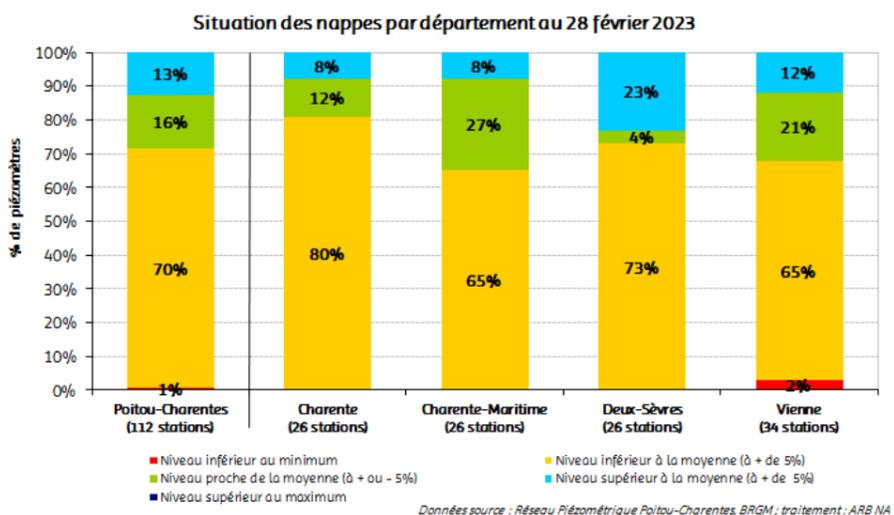
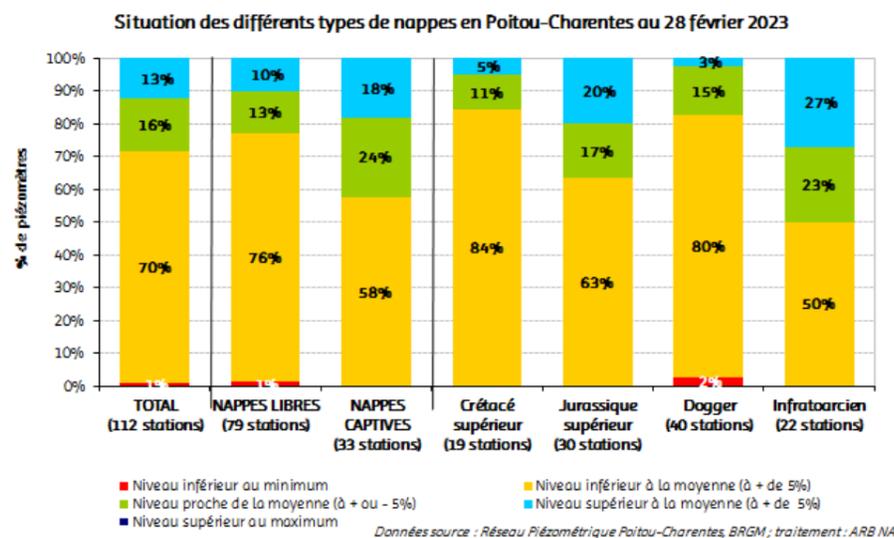
Synthèse par département

En Charente : la situation **s'est dégradée** fin février par rapport à fin janvier, avec **20%** de piézomètres **proches à supérieurs** à la moyenne (40% = fin janvier) ; **21 piézomètres** (sur 26) sont inférieurs à la moyenne fin février, soit **80%**.

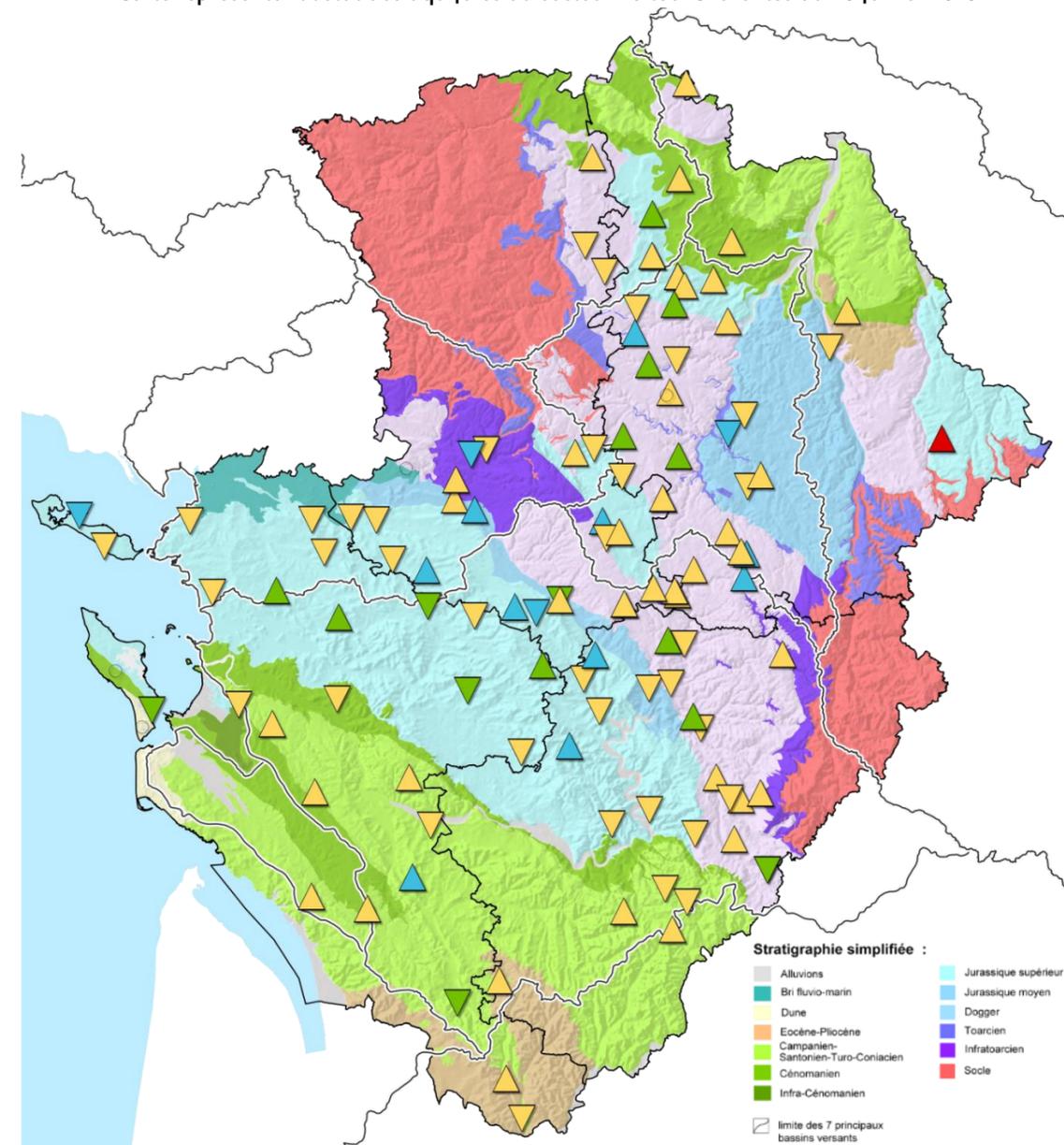
En Charente-Maritime : la situation **s'est dégradée** fin février par rapport à fin janvier: en effet, **35%** des piézomètres se situent **proches à supérieurs** à la moyenne (50% fin janvier). **17 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (**65%**).

En Deux-Sèvres : la situation fin février **s'est dégradée** par rapport à fin janvier: **27%** des piézomètres sont **proches à supérieurs** à la moyenne (46% ≥ fin janvier) ; **19 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (**73%**).

En Vienne : la situation fin janvier **s'est un peu améliorée** par rapport à fin janvier, puisque **33%** des piézomètres présentent un niveau **proche à supérieur** à la moyenne, contre 29% fin janvier ; **22 piézomètres** (sur 35) sont inférieurs à la moyenne (**67%**).



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 28 février 2023



LEGENDE - Niveau piézométrique des stations de mesure par rapport :
- au mois précédent :
- à l'historique des mesures :

- ▲ Hausse
- ◻ Stable
- ▼ Baisse
- Non-déterminé
- Supérieur au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur au minimum



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes

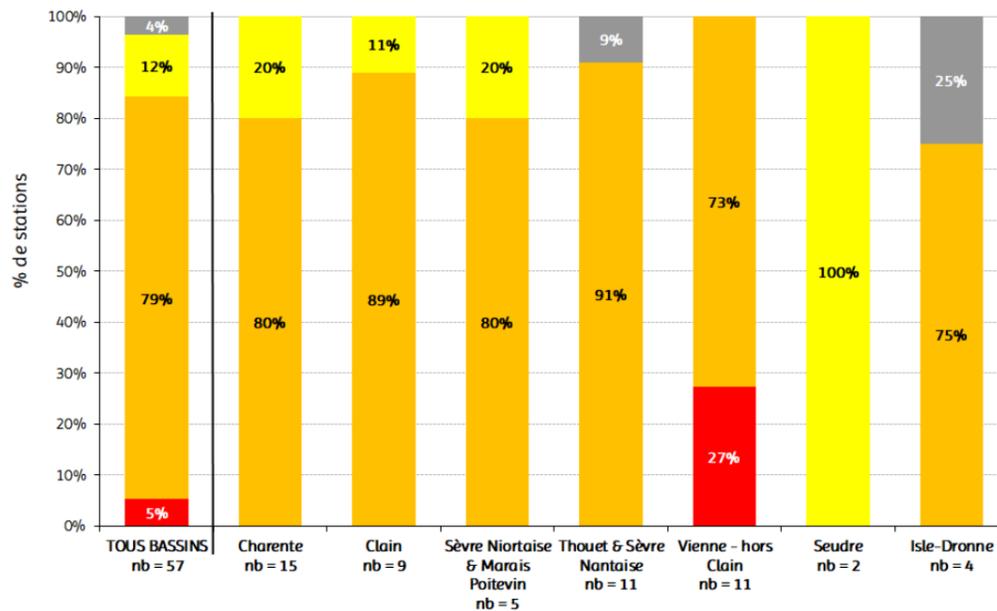
DEBITS DES COURS D'EAU

Source des données : Banque HYDRO / DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département Hydrométrie et Prédiction des Crues ; Traitements : ARB NA.

Le graphique et la carte de suivi de l'hydraulicité permettent de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (57 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

Courant février, bien qu'on observe un épisode de crue en fin de mois, la totalité des débits des cours d'eau reste inférieure aux moyennes de saison. Ainsi, 84% des stations du territoire présentent un débit moyen mensuel inférieur à leur moyenne interannuelle de février, compris entre -50% et -80%.

Hydraulicité FEVRIER 2023 - Situation sur les principaux bassins en Poitou-Charentes



Voir la carte de la page suivante pour le détail par station.

Légende Hydraulicité - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel :

0 à 20% / 20 à 50% / 50 à 90% / 90 à 110% / 110 à 150% / > 150% / Indéterminé

Tableau de situation vis-à-vis du débit moyen mensuel sur 7 points nodaux du territoire

Station	DOE	DCR	Débit moyen mensuel		
			Fév. 2023	Fév. interannuel	Hydraulicité (%)
La Vienne à Ingrandes	21	16	57.40	204	28%
Le Clain à Poitiers [Pont-Neuf]	3	1.9	10.89	33.1	33%
Le Thouet à Montreuil-Bellay [Saint Eloi]	0.5	0.2	9.95	36.8	27%
La Sèvre Niortaise à Niort [La Tiffardière]	2	1.2	12.11	24.5	49%
La Dronne à Bonnes	2.6	1.8	ND	38.5	ND
La Charente à Vindelle [Coursac]	3	2.5	21.08	63.7	33%
La Seudre à Saint-André-de-Lidon	0.1	0.025	0.79	1.49	53%

Unités : m³/s

Nota - Débit Objectif d'Etiage (DOE) / Débit de Crise (DCR) : dans le présent bulletin, la valeur des DOE et DCR est comparée aux débits moyens mensuels, ce qui diffère de l'évaluation du respect de ces valeurs au sens des SDAGE.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/liste-des-stations-debits/>

Suivez les débits quotidiennement

Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique ; traitements ARB NA.

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sécurité Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ».

* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

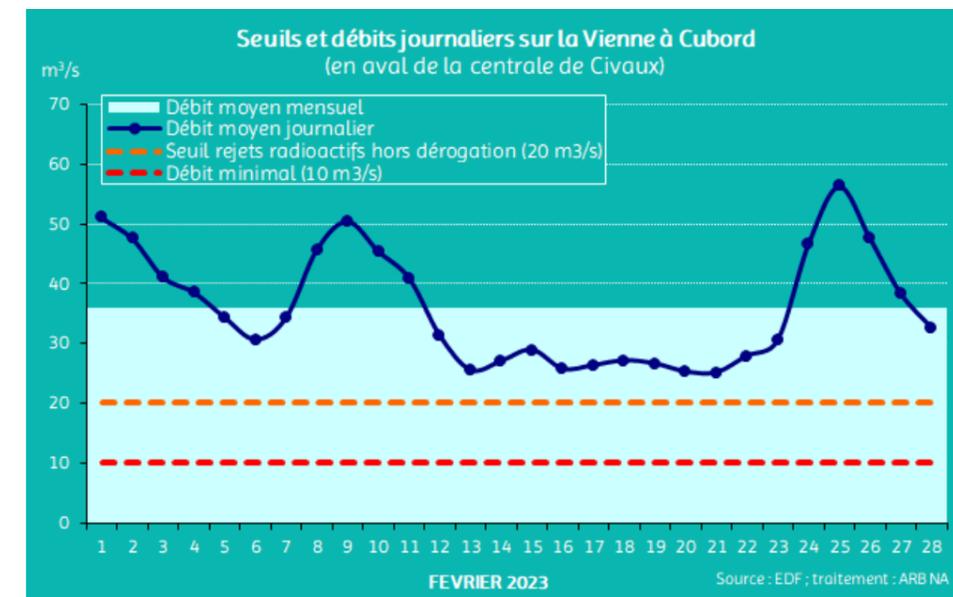
La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord (station débitmétrique de référence) = 32,70 m³/s (le 28/02/23)
- à Lussac-les-Châteaux = 36,05 m³/s (le 28/02/23)

Le débit de la Vienne a fluctué autour de 26 m³/s pendant une partie du mois (13 au 22 février), et a augmenté au cours de 3 épisodes pluvieux en première et dernière décades du mois, notamment le 1 (51.02 m³/s), le 9 (50.45 m³/s), et le 25 (56.32 m³/s), pour redescendre en fin de mois.

Courant février le débit journalier est resté au-dessus du débit minimal (10 m³/s), autorisant la centrale à fonctionner, ainsi que du seuil minimal pour les rejets radioactifs hors dérogation (20 m³/s), pendant tout le mois.

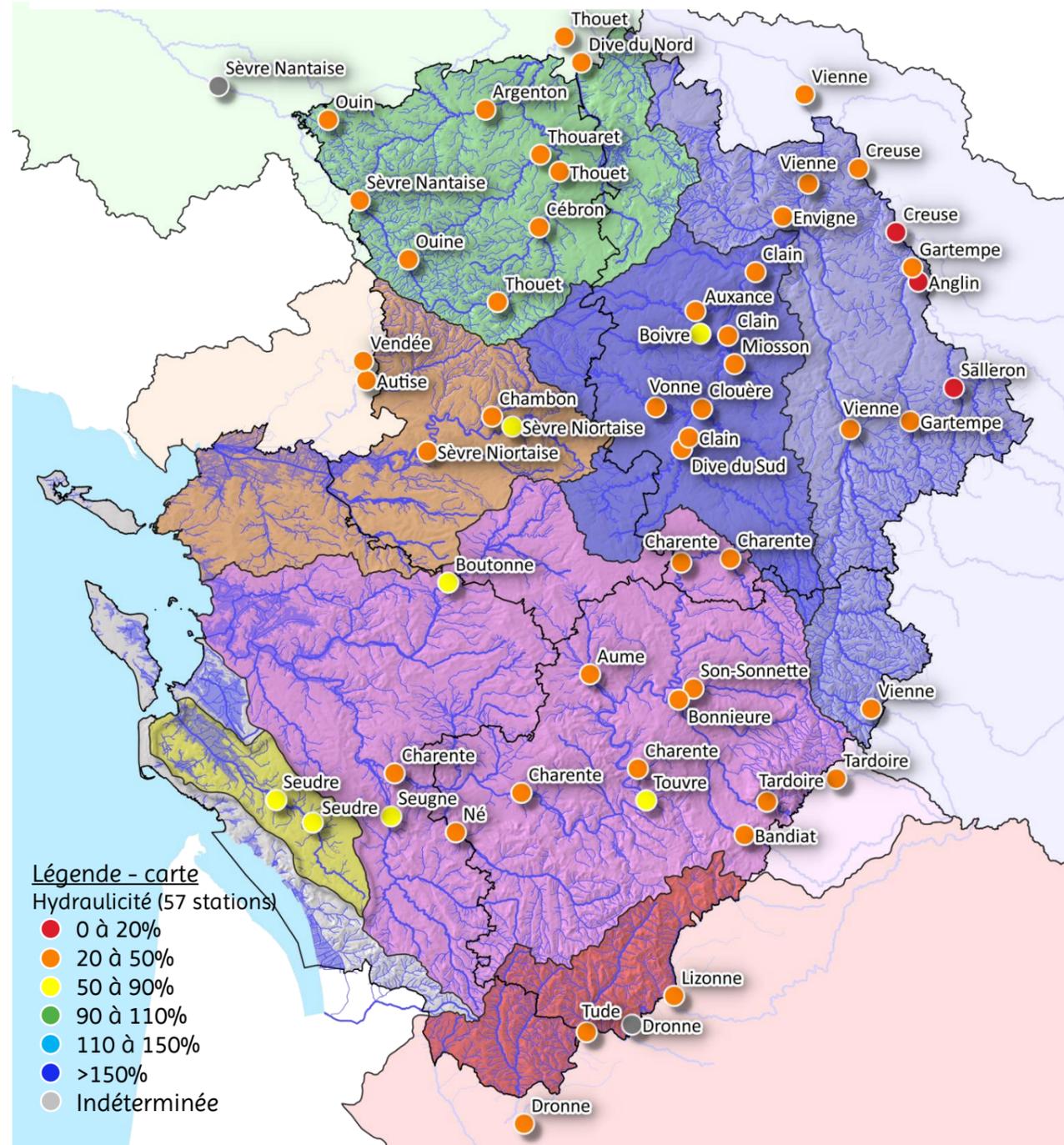
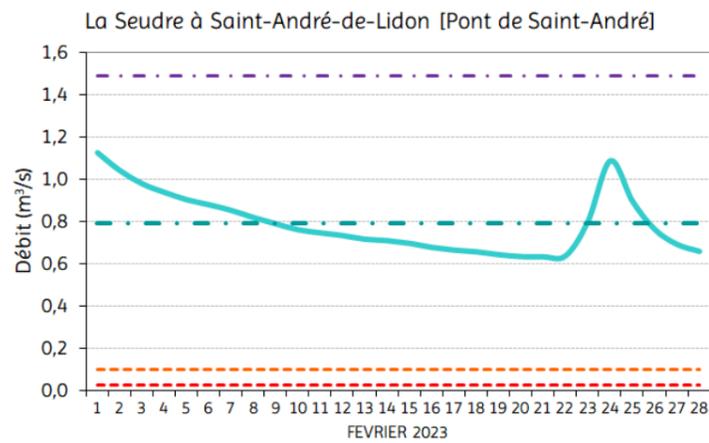
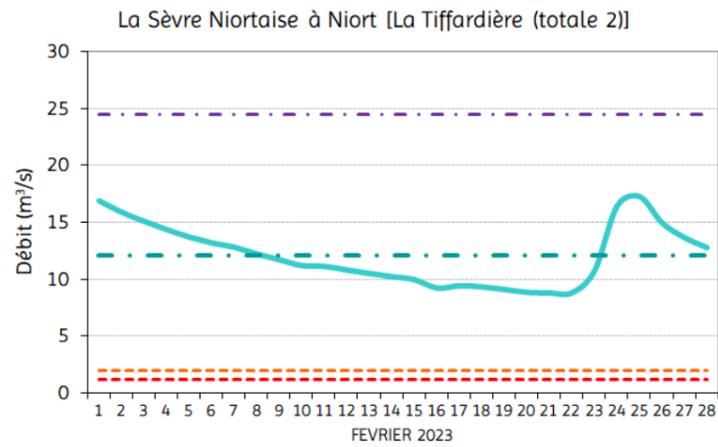
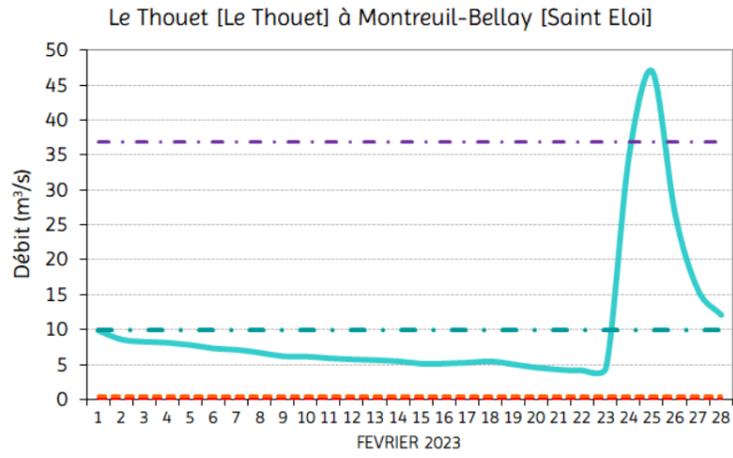


Pour en savoir plus ...

<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-civaux>

Consultez la page du site d'EDF dédiée à la centrale nucléaire de Civaux

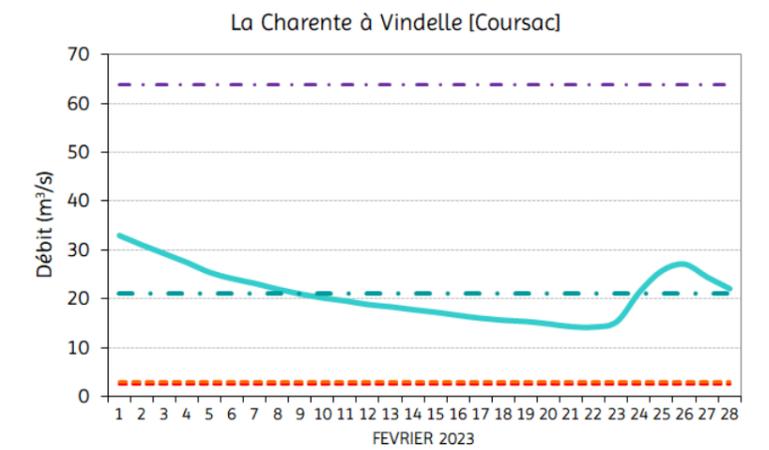
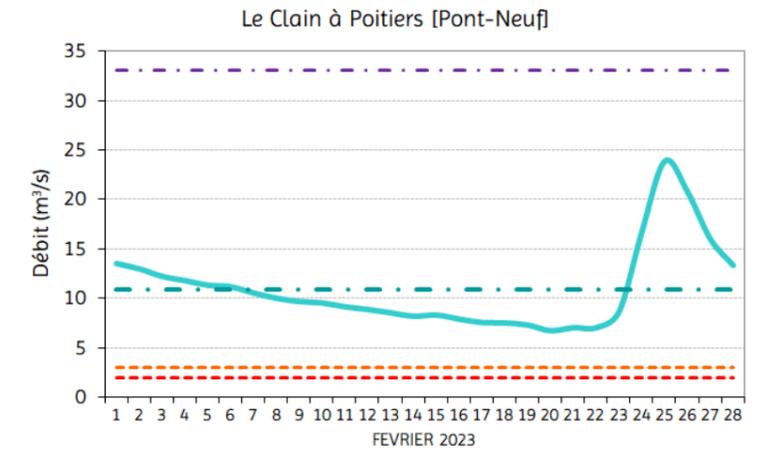
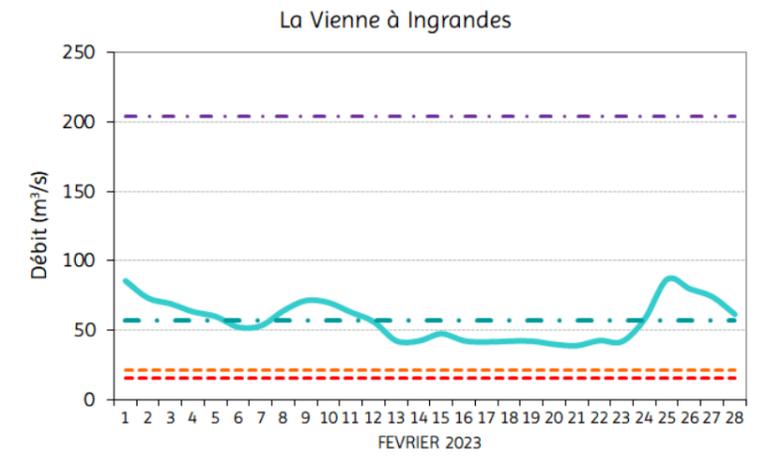
Carte Hydraulicit  FEVRIER 2023 - Rapport entre le d bit moyen mensuel et le d bit moyen mensuel interannuel



L gende - carte

Hydraulicit  (57 stations)

- 0   20%
- 20   50%
- 50   90%
- 90   110%
- 110   150%
- >150%
- Ind termin e



L gende - graphiques d bits du mois

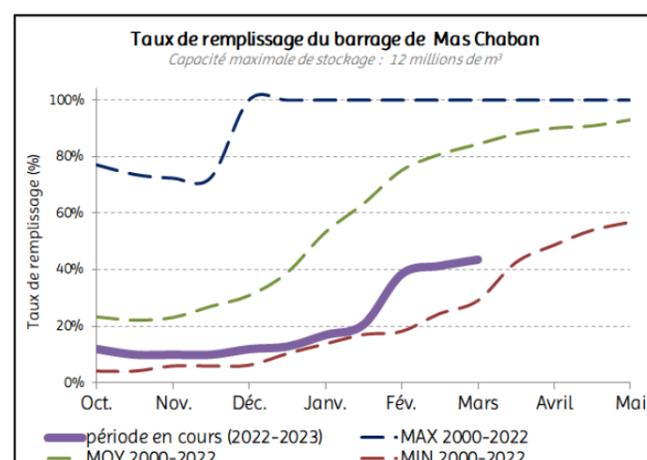
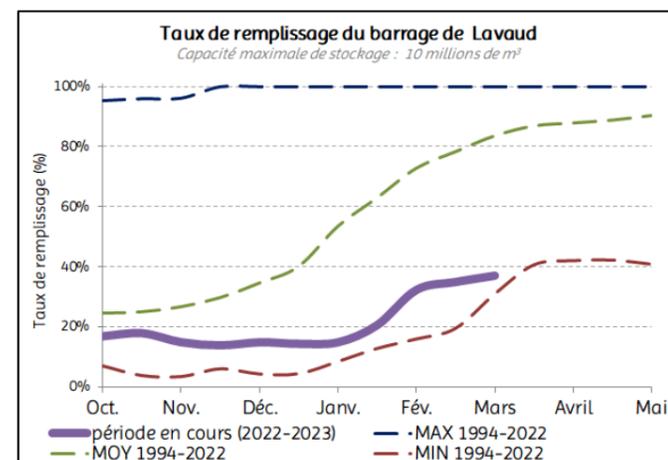
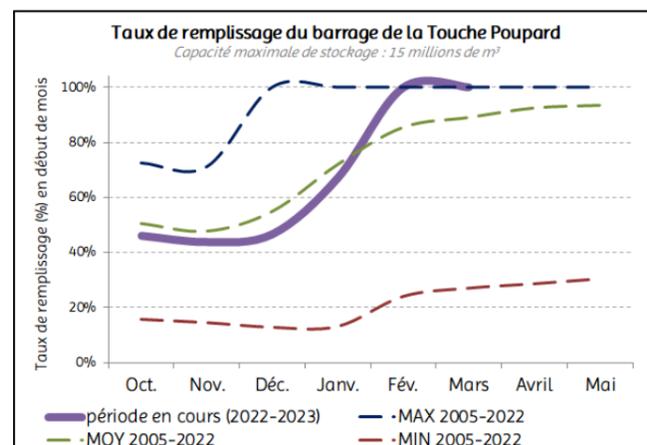
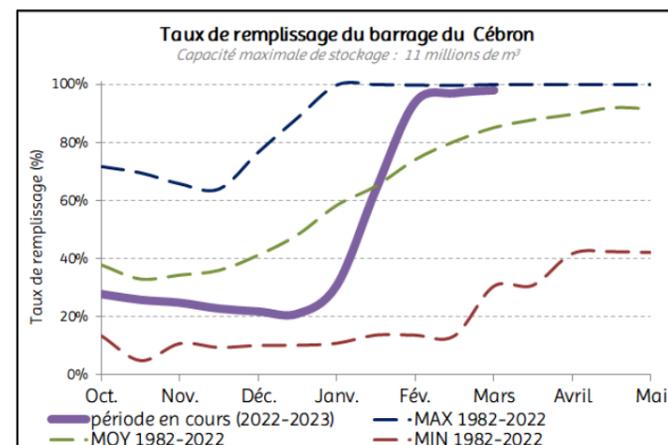
- D bit journalier
- - - D bit moyen mensuel
- - - D bit moyen mensuel interannuel
- - - D bit Objectif d' tiage (DOE)
- - - D bit de Crise (DCR)

Donn es source : Banque HYDRO - producteurs : services d'hydrom trie et de pr vision des crues, DREAL Nouvelle-Aquitaine. Traitements et conceptions graphiques : ARB NA

TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente ; traitements ARB NA.

En hausse, les volumes d'eau stockés début février par les barrages de Mas Chaban et de Lavaud, sont très inférieurs à leurs niveaux moyens, respectivement 44% et 37%. Ceux du Cébron et de la Touche Poupard, sont bien supérieurs à leur moyenne. Le barrage de la Touche Poupard est rempli, et celui du Cébron, l'est quasiment aussi (98%).



Pour rappel, les réserves en eau de Lavaud et de Mas Chaban (situés sur le secteur amont de la Charente) sont utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas. Les barrages du Cébron (situé sur le Thouet) et de la Touche Poupard (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable.



Pour en savoir plus ...

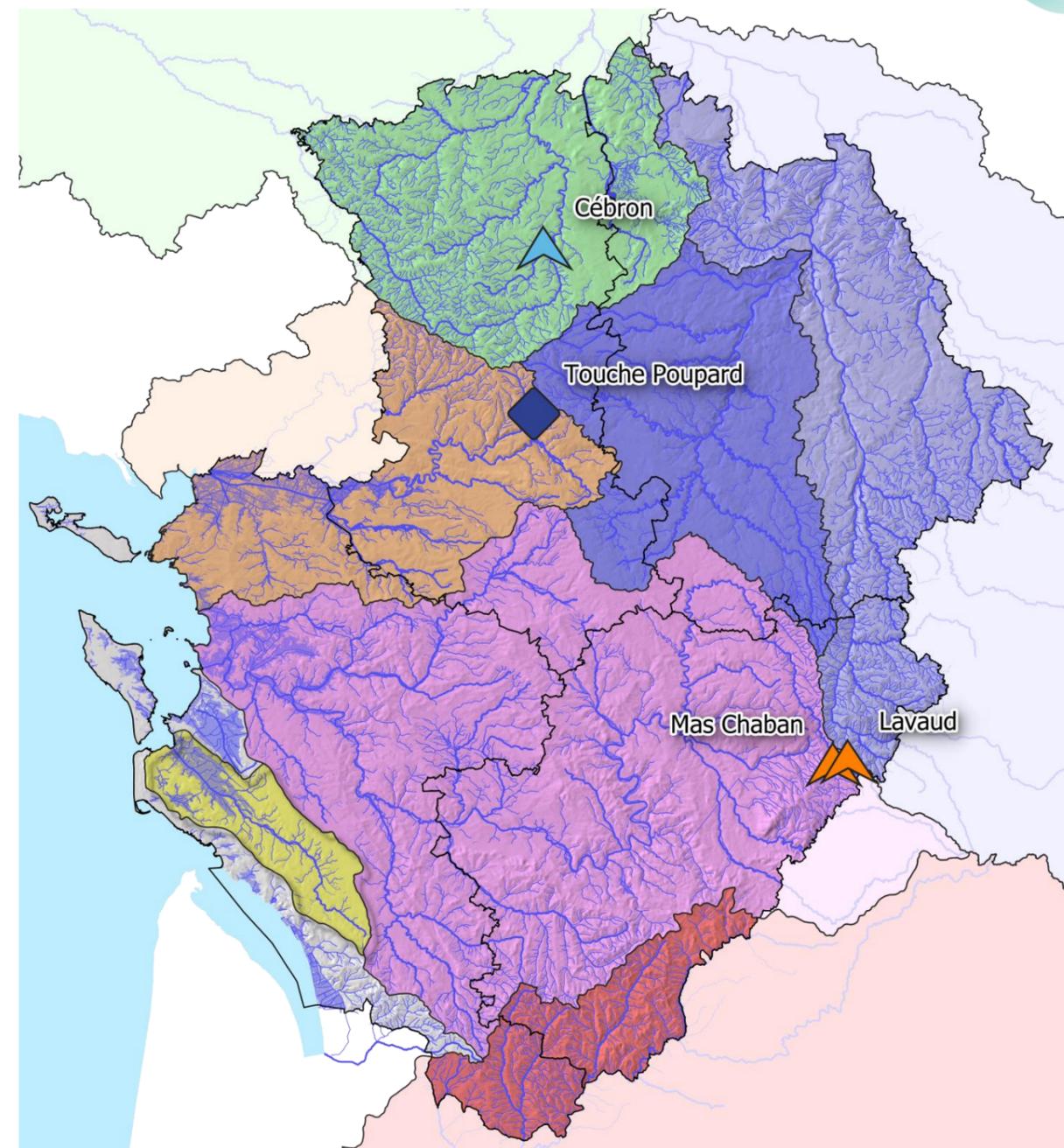
<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL

Carte représentant l'état de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs du secteur Poitou-Charentes fin février 2023 – début mars 2023



LEGENDE - Taux de remplissage des barrages-réservoirs :

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------|---|--|
| - par rapport au mois précédent : | | - par rapport à l'historique des mesures: | |
| ▲ | Hausse | ■ (bleu foncé) | Supérieur ou égal au maximum |
| ◊ | Stable | ■ (bleu clair) | Supérieur à la moyenne de plus de 5 % |
| ▼ | Baisse | ■ (vert) | Egal à la moyenne de plus ou moins 5 % |
| ○ | Non déterminé | ■ (jaune) | Inférieur à la moyenne de plus de 5 % |
| | | ■ (orange) | Inférieur à la moyenne de plus de 25% |
| | | ■ (rouge) | Inférieur au minimum |
| | | ■ (gris) | Non déterminé |

MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

La période d'application de ces arrêtés cadre a pris fin au 31 octobre 2022. Néanmoins compte-tenu de la stabilisation des ressources en eau à des niveaux historiquement bas, des faibles prévisions météorologiques, de la baisse des pressions de prélèvements sur les milieux et de la nécessité de rester attentifs à la fragilité de la ressource en eau, des mesures de restriction ont été reconduites pour les différents usages dans plusieurs départements.

Suivi des mesures de restriction en février 2023

Département de la Vienne

A notre connaissance, aucun arrêté préfectoral concernant la limitation des usages de l'eau dans le département de la Vienne n'a été mis en œuvre en février 2023.

Département des Deux-Sèvres

L'arrêté en application depuis le 18 janvier 2023 concernant le sous-bassin Dive du Nord (prélèvements en rivière et en nappe souterraine) est resté en vigueur tout au long du mois de février. [Consultez l'arrêté du 17 janvier 2023](#)

Département de la Charente-Maritime

A notre connaissance, aucun arrêté préfectoral concernant la limitation des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime n'a été mis en œuvre en février 2023.

Département de la Charente

Après une abrogation de [l'arrêté préfectoral n°16-2023-02-07-00001](#) du 7 février 2023, la préfecture a mis en œuvre un nouvel arrêté préfectoral ([n°16-2023-02-21-00001 du 21 février 2023](#)) interdisant :

- le remplissage des plans d'eau jusqu'au 15 octobre 2023 (tous secteurs)
- la manœuvre de vannes jusqu'au 15 octobre 2023 ([secteurs 1-3-5-6-7-8](#))

Un projet d'arrêté cadre 2023 soumis à consultation

Afin de préparer la période d'application des arrêtés cadre 2023, une phase de consultation vient de démarrer. Le projet d'arrêté cadre interdépartemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau des [sous-bassins versants de la Charente, de la Seudre et des fleuves côtiers de Gironde](#) pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie est d'ores et déjà disponible. La participation est ouverte [entre le 1er mars et le 22 mars 2023](#).



Pour en savoir plus ...

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Site de l'information sécheresse du Gouvernement

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire> - Site de la préfecture de la Vienne

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Gestion-de-la-ressource-en-eau> - Site de la préfecture des Deux-Sèvres

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Suivi-hivernal-2022-2023> - Site de la préfecture de la Charente-Maritime

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau> - Site de la préfecture de la Charente

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin
Bulletin n°210 – Février 2023

Ce document est consultable, téléchargeable dans son intégralité,
et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA
Rubrique : Publications > Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)
<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique
sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.
Rubrique : Outils > Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine
<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>



La Boivre à Poitiers (86), le 5 février 2023 Photo : ARB NA



Le Clain à St Benoit (86), le 5 février 2023. Photo : ARB NA

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**

Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

Bulletin n°210 – Février 2023